PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE DISRAELI**

Disraeli

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PREMIERS PROJETS DE REGLEMENTS NO 690, NO 691 ET 692 MODIFIANT RESPECTIVEMENT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NO 641, DE LOTISSEMENT NO 639 ET SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 642

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 15 novembre 2021, le conseil a adopté les premiers projets de règlements suivants :
   - no 690 amendant le règlement de zonage no 641 ;
   - no 691 amendant le règlement de lotissement no 639 ;
   - no 692 amendant le règlement sur les permis et les certificats no 642.

2. Les projets de règlements seront soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 6 décembre 2021 à 18 heures à l'hôtel de ville située au 550, avenue Jacques-Cartier ;

3. L'objet de cette consultation est d'informer les intéressés sur les modifications règlementaires en cours qui visent les changements suivants :

   Zonage

   - Autoriser le développement d'un immeuble locatif de 32 logements dans la zone 21-ZP, dans le secteur de la rue Champoux et la rue Sainte-Suzanne ;
   - Remplacer la grille des spécifications de la zone 54-ZR, dans le secteur de la rue Daigle ;
   - Autoriser la construction de bâtiment principal le long des rues privées identifiées ;
   - Préciser la délimitation de la plaine inondable le long de la rivière Saint-François.

   Lotissement

   - Identifier des rues privées suivantes : rue Laflamme, rue de la Coop, rue Létourneau et une nouvelle rue privée perpendiculaire à la rue Sainte-Suzanne ;
   - Préciser les règles en matière d'agrandissement des lots dérogatoires.

   Permis et certificats

   - Permettre la construction d'un bâtiment principal le long des rues privées.

4. Lors de cette assemblée publique, les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption seront expliqués et il sera entendu les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

5. Conformément à l'arrêté n° 2021-054 du 16 juillet 2021, l'assemblée publique est accompagnée d'une consultation écrite. Les commentaires écrits pourront être reçus à l'hôtel de ville, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 h 15 et le vendredi de 8 heures à 12 heures ou par la poste au 550 avenue Jacques-Cartier, Disraeli (QC) G0N 1E0 ou par courriel à urbanisme@villededisraeli.com jusqu'à la levée de l'assemblée ;

6. Les projets de règlements ainsi que la description ou l'illustration des zones touchées par les projets de règlements peuvent être consultés à l'hôtel de

ville de Disraeli, aux heures normales de bureau, ou sur le site web (www.villededisraeli.ca) ;

7. Les projets de règlements contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Disraeli, ce 16e jour du mois de novembre 2021

Matthieu Levasseur
dir. gén. et sec.-trés.